

Département du Doubs

-----  
Arrondissement de Montbéliard

-----  
Canton de Montbéliard



MAIRIE

DE

COURCELLES-LES-MONTBELIARD

☎ 03.81.98.18.53

courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr

# Mairie de COURCELLES-LES-MONTBELIARD

## Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal

Mardi 18 juin 2024  
à 18h00 à la Mairie

### Sous la présidence de :

Christian QUENOT, Maire

### Présents :

Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Alain LEMOINE, Josette PARRENIN, Bernard MARTINA et Sylvie ROULLAIS

### Représentés :

Jean-Marc ETIENNEY (procuration à Christian QUENOT)

Damien LOCATELLI (procuration à Robert PERSONENI)

### Absentes :

Sylvie BICHET

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Hakima KOCH a été désigné secrétaire de séance.

### **1 – DELIBERATION - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu l'article L212-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de nommer un membre du Conseil municipal secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents ou représentés, désigne Madame Hakima KOCH, secrétaire de la présente séance.

### **2 – DELIBERATION – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 22 MARS ET DU 03 AVRIL 2024**

Le procès-verbal de la séance du 22 mars et de celle du 03 avril 2024 ont été établis et transmis aux membres du Conseil Municipal.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars et du 03 avril 2024.

### **3 – DELIBERATION - CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER DU 20 JUIN AU 30 JUIN 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint technique territorial, pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 20 juin pour une durée maximale de 10 jours.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2024.

### **4 – DELIBERATION - CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE C.A.U.E**

Le Maire expose la convention à établir entre la commune et le C.A.U.E dans le cadre de l'accompagnement pour les projets suivant :

- la rénovation et la valorisation de l'Espace culturel Jean TOURET,
- le réaménagement d'espaces publics paysagers en centre bourg.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention autorise le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'accompagnement avec le C.A.U.E.

### **5 – DELIBERATION - ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- ACCEPTE les objectifs et modalités de concertation exposés ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à ouvrir la concertation préalable, en application des articles L.103-2 et suivants et L.300-2 du Code de l'urbanisme ;
- Après avoir tiré le bilan de la concertation, délibérera et définira les « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (article L.411-5-3 du code de l'énergie) éventuellement amendées pour tenir compte des avis et des observations du public ;
- SOUMETTRA les « zones d'accélération » (ZAENR) retenues, définies, et délibérées à débat au sein de l'organe délibérant de la commune ;
- AUTORISE le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

### **6 – DELIBERATION - DECISION MODIFICATIVE N°01**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, accepte la Décision Modificative n°01.

## **7 – DELIBERATION - TARIFS PERISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, adopte les nouveaux tarifs du périscolaire et du centre de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## **8 - DELIBERATION - ACCROISSEMENT DES PLAGES HORAIRES D'ACCUEIL DU PERISCOLAIRE**

Un sondage a été réalisé auprès de ces derniers afin de voir quel accroissement serait le plus judicieux. Suite au résultat de ce sondage, il s'avère qu'il serait nécessaire d'avoir un accueil des enfants jusqu'à 18h30 au lieu de 18h00 sur les temps périscolaires.

L'exposé de l'adjoint entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, accepte l'accroissement des plages horaires d'accueil du périscolaire pour la rentrée 2024/2025.

## **10 – DELIBERATION - REINTEGRATION MATERIEL ASSOCIATIF DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- AUTORISE le Maire à racheter le matériel de l'association
- FIXE le prix de rachat du matériel à 150€.

## **11 – DELIBERATION - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer des subventions exceptionnelles pour l'année 2024 :

- de 50€ au Secours Populaire
- de 50€ aux Amis de l'Hôpital
- de 50€ à Valentin HAÛY

Les crédits ont été prévus au B.P. 2024.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Elections législatives du 30 juin et 07 juillet 2024
- Permanences élections
- Convention avec les Francas pour la gestion du périscolaire
- Achat de matériels pour Jean Touret (vidéoprojecteur, écrans, stores)
- Travaux pour fibre
- Enfouissement réseau électrique parking cimetière
- Permanences d'été

## **Calendrier des manifestations à venir**

- 22 juin : fête du village et de l'école
- 23 juin : Foire à tout
- 14 juillet : Fête nationale

**La séance est levée à 21h30.**

La Secrétaire de séance,  
Hakima KOCH

Le Président de séance,  
Christian QUENOT



